

## Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

Plus de 3 milliards de dollars seront investis dans l'infrastructure essentielle un peu partout au Manitoba au cours des dix prochaines années au moyen d'appels de projets continus, organisés en séries d'approbation. Pour accéder au guide des projets du programme, aux formulaires et aux cahiers de soumission de projet, rendez-vous à [manitoba.ca/icip](http://manitoba.ca/icip).

### Allocations du gouvernement fédéral et volets de financement dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

<b>Infrastructure des transports commun en commun</b> 546 millions de dollars	<b>Infrastructure verte</b> 451 millions de dollars	<b>Infrastructure des collectivités rurales et nordiques</b> 112 millions de dollars	<b>Infrastructure communautaire, culturelle et récréative</b> 61 millions de dollars
Améliorer la capacité, la qualité, la sécurité et l'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atténuation des changements climatiques</li> <li>• Adaptation, résilience et atténuation des catastrophes</li> <li>• Qualité de l'environnement</li> </ul>	Amélioration de la sécurité alimentaire, de l'accès à la connectivité à large bande et de la fiabilité de l'infrastructure routière, aérienne et maritime	Accessibilité ou qualité accrue de l'infrastructure communautaire, culturelle et récréative.
Partage des coûts • Projets de rénovation : 50 % fédéral/33,33 % Manitoba • Nouvelles constructions : 40 % fédéral/33,33 % Manitoba	Partage des coûts • Actifs provinciaux : 50 % fédéral/50 % Manitoba • Municipalités : 40 % fédéral/33,33 % Manitoba • À but non lucratif : 40 % fédéral • Autochtones : 75 % fédéral • Secteur privé à but lucratif : 25 % fédéral	Partage des coûts • Actifs provinciaux : 50 % fédéral/50 % Manitoba • Municipalités (population inférieure à 5 000 habitants) : 60 % fédéral/33,33 % Manitoba • Municipalités (population d'au moins 5 000 habitants) : 50 % fédéral/33,33 % Manitoba • À but non lucratif : 50 % fédéral • Autochtones : 75 % fédéral • Secteur à but lucratif : 25 % fédéral	Partage des coûts • Actifs provinciaux : 50 % fédéral/50 % Manitoba • Municipalités : 40 % fédéral/33,33 % Manitoba • À but non lucratif : 40 % fédéral • Autochtones : 75 % fédéral

\*le partage des coûts ci-dessus peut varier

Promoteurs ou bénéficiaires admissibles :

- la Province du Manitoba;

- les administrations municipales ou les gouvernements régionaux;
- les entités du secteur public en propriété exclusive du Manitoba;
- les entités du secteur public en propriété exclusive d'une administration municipale ou d'un gouvernement régional;
- les entités du secteur privé, y compris les organismes à but lucratif et les organismes sans but lucratif;
- les organismes à but lucratif en collaboration avec au moins une entité susmentionnée ou un gouvernement autochtone;
- les entités ou les gouvernements autochtones, notamment les conseils de bande ou les gouvernements inuits, métis et de première nation.

Le cas échéant, les soumissions de projets doivent satisfaire aux exigences du programme suivantes :

- les normes relatives à l'accessibilité et à l'efficacité énergétique;
- les évaluations environnementales et les consultations autochtones;
- les évaluations réalisées en vertu de l'Optique des changements climatiques du gouvernement fédéral;
- les avantages liés à l'emploi dans les collectivités.

Première série :

Le volet Infrastructure des transports en commun est fondé sur l'accroissement de l'utilisation des transports en commun. Le Secrétariat d'Infrastructure stratégique Manitoba communiquera directement avec les promoteurs admissibles en vertu de ce volet.

La période de soumission de projets pour tous les autres volets de financement prend fin à 16 h 30 (HNC) :

- volet Infrastructure verte – 12 septembre;
- volet Infrastructure communautaire, culturelle et récréative – 19 septembre;
- volet Infrastructure des collectivités rurales et nordiques – 26 septembre.

Coordonnées :

Secrétariat d'Infrastructure stratégique Manitoba

Téléphone : 204 945-4074

Sans frais : 1 800 268-4883

Courriel : [ICIP@gov.mb.ca](mailto:ICIP@gov.mb.ca)